



Erreur de prix dans acte de vente

Par **Titetete**, le **28/01/2012** à **11:38**

Bonjour,

Nous avons signé l'acte de vente d'un terrain le 25/01/12 après beaucoup de déboires avec l'agence immobilière (changement de prix d'achat, travaux prévus effectués avec 6 mois de retard...) Dans le compromis il est stipulé que nous avons remis un chèque de caution à l'agence d'un montant de 18000€ alors que nous avons fait un chèque de 10000€. La vente a été signée (apparemment personne n'a rien vérifié!) et le notaire nous réclame la différence le lendemain. Nous ne sommes pas contre le fait de payer mais nous voulons un courrier officiel de l'agence qui stipule son erreur (surtout que nous l'attaquons pour un tas d'autres raisons) et une demande du notaire écrite. L'un et l'autre refuse et le notaire nous dit qu'il n'enregistrera pas la vente et que nous ne sommes donc pas propriétaire du bien. Nous souhaiterions savoir de quelle manière leur réclamer ses justificatifs et quels sont nos recours sachant que pour l'instant nous n'avons pas fait le virement.

Merci d'avance à ceux qui pourront nous répondre.

Cordialement.